

**Annexe 1 : Les montants d'aides prévus**

	<b>Salarié et inscrit dans le parcours installation (Cas n°1)</b>	<b>Salarié JA installé en qualité de Chef d'exploitation (Cas n°2)</b>
<b>a/ Rémunération du Salarié</b>	Temps Plein 151,67 H par mois soit 38 H par semaine	½ Temps 75 H par mois soit 19 H par semaine
	Salaire Chargé* mensuel : 1 900 €	Salaire Chargé* mensuel : 900 €
	Salaire Net mensuel : 1 300 €	Salaire Net mensuel : 650 €
	11 400 € pour 6 mois	5 400 € pour 6 mois
<b>b/ Indemnité forfaitaire pour l'employeur</b>	Mensuelle : 500 €	Mensuelle : 500 €
	3 000 € pour 6 mois	3 000 € pour 6 mois
<b>c/ Prestation d'un organisme comptable</b>	Mensuelle : 30 €	Mensuelle : 30 €
	180 € pour 6 mois	180 € pour 6 mois
<b>Montant total Subvention versée par l'ODARC à l'Employeur (a/+b/+c/)</b>	14 580 € pour 6 mois	8 580 € pour 6 mois
<b>Montant total Subvention versée par l'ODARC à l'Organisme Agricole (d/)</b>	Pour 1 salarié et pour 6 mois : 1 000 €	Pour 1 salarié et pour 6 mois : 1 000 €
<b>TOTAL AIDE PAR CONTRAT</b>	<b>15 580 €</b>	<b>9 580 €</b>

NB : \* Le salaire chargé comporte le salaire brut, les charges patronales, la cotisation due à la MSA et l'indemnité compensatrice de congés payés.

## Annexe 2 : les critères d'éligibilité des employeurs exemplaires

### 1) Grille de critères par filière

	agrumes	Kivi	amandées	cajanicole	cérestales	Fruits à été	marachage	Noix/ette	oléicole	viticole	PPAM	Fourrage	Ovin caprin	Porcin	Bovin	Aphole
<b>Obligatoire</b>	IPG Clémentine ou Pomelo	Engagé dans démarche IGP		AOP				IGP	AOP	AOP ou IGP	AB		Race corse	AOP	Autonomie alimentaire partielle *	AOP
<b>Cas Particulier AB</b>	IPG Clémentine ou Pomelo	Engagé dans démarche IGP		AOP					AOP	AOP ou IGP	AB		Race corse	Certification AOP non obligatoire	Autonomie alimentaire partielle *	AOP
<b>Obligatoire</b>	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement en CLD ou CLS	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement	1 formation technique suivie* dans la filière concernée durant les 5 dernières années OU Suivi techniquement
<b>Obligatoire</b>	Exploitant à titre principal	Exploitant à titre principal	Exploitant à titre principal	Exploitant à titre principal												
<b>Obligatoire</b>	Adhésion à une OP	Adhésion à une OP	Adhésion à une OP			Adhésion APFEC ou InterbioCorse si AB	Adhérent OMC ou InterbioCorse si AB					Adhérent GRPF ou Interbio Corse si AB				
<b>Obligatoire</b>	8 ans d'expérience	8 ans d'expérience	8 ans d'expérience	8 ans d'expérience												

\* formation : stage de formation continue, stage d'observation/d'immersion, participation à des séminaires/colloques ou ateliers de travail, travaux de recherche, formation à distance, etc. peuvent être considérés comme relevant de la formation technique suivie

\* Autonomie alimentaire partielle : lorsque l'exploitation dispose au sein de ses surfaces de pâturage d'un minimum d'1 ha de surface fourragère productive (SFP) pour 2 UGB ; c'est-à-dire en considérant l'ensemble des prairies naturelles ou cultivées (à titre indicatif codes : SHT (surface herbacée temporaire), PP (prairie permanente) et PRL (Prairie rotations longues)).

**Lors de l'instruction, des éléments complémentaires pourront être demandés**

### 2) Fiche de l'Employeur

A remplir par l'Organisme Agricole.

EXPLOITANT " ....."	Filière " ....."	Pièce justificative à joindre
<b>Fiche de présentation</b>	SIQO	Attestation ODG pour SIQO
	Autonomie alimentaire	Déclaration surface
	Formation / suivi technique	Attestation OF, feuille présence, contrat AT
	Exploitant à titre principal	Attestation MSA
	Adhésion OP/filière/schéma sélection	Attestation OP/Filière/Gestionnaire Schéma sélection
	8 ans d'expérience	Attestation MSA